# Logo InstitutTournoi caritatif de football

Jeudi 2 décembre 2021 à Urban Soccer – La Défense

### Au bénéfice de l’Institut de l’Engagement

France Invest organise la 9ème édition de son tournoi annuel France Invest Avenir Cup, événement caritatif en faveur de l’Institut de l’Engagement, le 2 décembre 2021 à l’Urban Soccer de La Défense (85 Avenue François Arago, 92000 Nanterre).

**Programme de la soirée :** *18h15* *: Accueil joueurs et participants*

*19h00 : Début du tournoi*

*21h30 : Buffet dînatoire*

*22h30 : Fin du tournoi*

**Deux possibilités d’engagement au choix :**

 J’engage une équipe au tournoi France Invest Avenir Cup 2021 et je m’engage à régler la somme de 800€, par virement ou par chèque, à France Invest, dont 550€ seront reversés par France Invest au profit de l’Institut de l’Engagement sous forme de don\* *(Engagement sous réserve de confirmation de France Invest).*

OU

 J’engage à titre individuel \_\_\_\_ participant(s) au tournoi France Invest Avenir Cup 2021 et je m’engage à régler la somme de 100€ X \_\_\_\_ (nbr de personnes) par virement ou par chèque, à France Invest, dont 70€ par participant seront reversés par France Invest au profit de l’Institut de l’Engagement sous forme de don\* *(Engagement sous réserve de confirmation de France Invest).*

**\****Les dons sont****déductibles des impôts à hauteur de 60% pour l’IS et 66% pour l’IR.*** *Le justificatif de don sera adressé par l’Institut de l’Engagement.*

Raison sociale / Equipe

Nom / Prénom du référent

Fonction

Email / Téléphone

Adresse de facturation (et nom du contact à qui adresser la facture et justificatif du don, si différent du nom ci-dessus)

*Ce formulaire est à compléter et à retourner par e-mail à Mathieu Lélu :* ***m.lelu@franceinvest.eu*** *– 01 47 20 85 90.*

**Date : Signature et cachet de la société :
  *précédée de la mention « lu et approuvé »***


## Avec le soutien de

Toute annulation d’inscription doit parvenir à France Invest par courriel à m.lelu@franceinvest.eu au moins 1 semaine, soit 5 jours ouvrés, avant la date de l’événement. Dans ce cas uniquement, un remboursement des frais sera effectué. Toute inscription non annulée dans ce délai sera due.